

Rassemblement de la IVe division

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Les corps sont licenciés le 8 dans leurs cantonnements, à l'exception de l'artillerie qui rend ses chevaux et son matériel et est licenciée le 9 à Morges.

Rassemblement de la IV^e division.

Nous extrayons de l'ordre de division n° 4 pour le 5 septembre 1883 quelques détails intéressants.

Cet ordre donne les directions pour les combats de régiments contre régiments et assigne à chaque brigade le terrain qu'elle pourra occuper.

S'occupant d'abord des pionniers d'infanterie, le commandant de la IV^e division les groupe par régiment et les incorpore pour la subsistance et le logement au premier bataillon de chaque régiment, cela pendant toute la durée des manœuvres de division.

Les caissons de bataillon, les fourgons des bataillons et des états-majors seront groupés par régiment et placés sous la conduite d'un sous-officier du train.

Les régiments d'infanterie se réunissent sur la place de rassemblement et y attendent les ordres de leur commandant de brigade.

Les colonnes d'approvisionnement et de bagages sont considérées comme neutres et reçoivent leurs ordres de marche directement du commandant de brigade.

La poste marchera avec les colonnes de vivres régimentaires et sera distribuée aux troupes dans les cantonnements.

Les exercices de combat ne dureront jamais plus tard de 11 heures du matin. Pendant le combat on pratiquera le remplacement des munitions.

L'état-major de la IV^e division a eu l'extrême obligeance de nous envoyer jour après jour les ordres de division et les tableaux de dislocation. Nous avions d'abord l'intention de publier un extrait de ces ordres journaliers ; mais nous préférions les conserver pour faire une étude d'ensemble sur le rassemblement de la IV^e division.

En attendant, nous adressons à qui de droit nos meilleurs remerciements pour l'envoi de ces intéressants documents.



Instruction sur la confection des bas et des chaussettes de forme rationnelle (avec planche)

INTRODUCTION

La question des bas et des chaussettes de forme rationnelle est, sinon plus, du moins tout aussi importante que celle de la chaussure